



PLAUDREN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du mardi 30 novembre 2021**

L'An Deux Mille vingt et un, le trente novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-quatre novembre, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

L'appel nominatif des conseillers municipaux est effectué et le quorum est constaté.

Le procès-verbal du conseil municipal du mardi 2 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Présents (16) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme ROCHER Gwladys, Mme EVENO Joëlle, M. DENIS Jean-Marc, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. LORIC Stéphane, M. LE MIGNON Hervé, Mme LOUIS Lydia, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, Mme GEORGES Régine, Mme LORIC Martine, Mme DANIEL Cécile, M. BURBAN Thierry, M. GUILLEVIC Erwan

Absents excusés (2) : M. FERIR Michaël, Mme GILLET Aurélie (ayant donnée pouvoir à Mme DANIEL Cécile)

Secrétaire de séance : Mme DANIEL Cécile

Présents : 16

Votants : 17

Délibération n°2021/11/30-001 – Demande avis des domaines concernant le projet de cession d'une parcelle communale cadastrée AA 231 situé à LIORH TOUL PRI

Rapporteur : M. Didier ETIENNE

M. LE NY, propriétaire de la parcelle AA 232, souhaitent acquérir la parcelle communale AA 231 de 468 m² qui se situe en limite de sa propriété.

Cette cession sera utile à M. LE NY dans le cadre de l'aménagement d'un domaine résidentiel sur sa parcelle AA 232.



Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER DELEGATION** à Madame le Maire à demander l'avis des domaines concernant ce projet de cession
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2021/11/30-002 – Marché public de travaux relatif à la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé – attribution du lot n°2 gros-œuvre

Rapporteur : M. Didier ETIENNE

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2021/07/13-009 relative à l'attribution des lots pour la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé

CONSIDERANT la résiliation du lot n°2 gros-œuvre attribué à l'entreprise Pierre EVAIN SAS ;

CONSIDERANT la mise en ligne du lot n°2 gros-œuvre pour la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé du 4 octobre 2021 au 26 octobre 2021 à 12h00 ;

CONSIDERANT que 3 offres ont été reçues ;
CONSIDERANT qu'une négociation a été effectuée ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** le lot n°2 gros-œuvre pour la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé à l'entreprise MORBIHANNAISE DE GROS OEUVRE (Plescop) pour un montant de 165 000 € HT,
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché

Délibération n°2021/11/30-003 – Décision modificative n°5 – budget principal

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2021/02/16-003 relative à l'approbation du budget primitif 2021 de la commune ;

Le budget principal 2021 est voté en opération, des crédits ont donc été inscrits pour chaque opération. Nous devons ajouter des crédits à des opérations et diminuer des crédits pour d'autres opérations afin de pouvoir payer des factures.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative n°5 en annexe
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Délibération n°2021/11/30-004 – Lotissement La Vallée de l'Arz - demande avis des domaines pour la cession des lots

Rapporteur : M. Jean-Marc DENIS

VU la délibération n°2020/12/08-003 relative à la création d'un budget lotissement Vallée de l'Arz ;

Il est proposé de demander l'avis des domaines pour ce projet de cession.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER DELEGATION** à Madame le Maire à demander l'avis des domaines concernant ce projet de cessions
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Délibération n°2021/11/30-005 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Mme Françoise DREANO

Suite à une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables émanant de la trésorerie de Vannes Mérimur, il est proposé d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Référence :

T1308 pour 58.20 € (année 2020)
R-11-38 pour 1.99 € (année 2018)
R-59-14 pour 5.51 € (année 2018)
R-22-16 pour 21.20 € (année 2013)
R-63-46 pour 0.06 € (année 2015)
R-61-47 pour 0.07 € (année 2017)
R-13-39 pour 0.06 € (année 2015)
R-13-47 pour 0.05 € (année 2016)
R-3-47 pour 73.53 € (année 2017)
R-11-87 pour 0.01 € (année 2018)
R-7-53 pour 26.98 € (année 2016)

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la présente admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que l'accueil des nouveaux nés aura lieu le samedi 4 décembre.

Mme le Maire indique que l'élection du CME aura lieu le jeudi 2 décembre.

Mme le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 21 décembre.

M. Jean-Marc DENIS informe que la commission urbanisme va réaliser une étude sur la sécurisation du bourg.

Mme Lydia LOUIS informe que des administrés lui ont indiqués que le broyage d'accotement à été très bien réalisé.

La séance est levée à 21h08.

Le secrétaire de séance

Cécile DANIEL



Le Maire

Nathalie LE LUHERNE

